

Assurance Voiture Sans Permis



Conditions de souscription de notre produit d'assurance voiture sans permis

En tant que souscripteur vous devez :

- Etre le propriétaire et titulaire de la **carte grise** française du véhicule.

En tant que conducteur vous devez :

- Etre le seul conducteur du véhicule et avoir **14 ans minimum**,
- Etre titulaire du **BSR** ou du **permis AM** si né après le 31/12/1987,
- Ne pas être atteint d'une **infirmité ou maladie incompatible** avec le permis de conduire.

Vous devez également, au cours des 60 derniers mois :

- Ne pas avoir été condamné(s) pour **délit de fuite**,
- Ne pas avoir été condamné(s) pour **refus d'obtempérer**,
- Ne pas avoir été condamné(s) pour **défaut d'assurance**.

Si le conducteur désigné est mineur :

- Le souscripteur doit être le représentant légal ou un parent (père ou mère) du dit conducteur.

Votre véhicule :

- Est immatriculé ou en cours d'immatriculation,
- Est strictement **de série** courante avec le moteur standard du constructeur et qu'il n'a pas subi de transformation ou modification, notamment en ce qui concerne sa puissance et ses moyens de protection antivol,
- N'est jamais utilisé pour des **transports à titre onéreux** de voyageurs ou de marchandises,
- N'est pas en **leasing**.